



14 août 2019

Qualité de l'air en Valais en 2018

La qualité de l'air en Valais continue globalement à s'améliorer depuis les années 1980. Les valeurs mesurées sont généralement encourageantes et soulignent l'utilité des efforts consentis dans les différents domaines. C'est ce qui ressort du rapport annuel sur la qualité de l'air en Valais, avec le bilan de mise en œuvre du Plan cantonal de mesures, que présente le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE). Depuis 2014, les immissions excessives de particules fines et de dioxyde d'azote sont principalement un problème ponctuel dans le temps et dans l'espace. La baisse générale observée depuis 2006 pour ces pollutions est consolidée, surtout en centre urbain pour le dioxyde d'azote. Concernant l'ozone, l'amélioration a été sensible de 1990 à 2002, puis les niveaux ont stagné jusqu'en 2015, excepté pour 2003 avec son exceptionnel été caniculaire. Depuis quatre ans, une recrudescence du nombre annuel de dépassements de la limitation horaire s'affiche. Les efforts doivent par conséquent être poursuivis afin de garantir un air de qualité à l'ensemble de la population valaisanne.

Les concentrations de particules fines, polluant le plus préoccupant en termes de santé publique, assurent en 2018 un respect généralisé des limitations de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). La valeur limite annuelle sur les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (PM10) a été respectée dans toutes les régions valaisannes, comme en 2010 et depuis 2014, soit la sixième fois depuis le début des mesures en 1999. La nouvelle limitation annuelle sur les poussières « très » fines PM2.5, une fraction des PM10 parvenant plus profondément dans les voies respiratoires pour y déclencher des affectations et des maladies aiguës ou chroniques, est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2018 avec la nouvelle Ordonnance. Les valeurs de mesure pour 2018 montrent qu'elle est nettement respectée à cinq des sept stations du réseau d'observation des polluants atmosphériques en Valais (Resival), alors qu'elles se situent juste à la limite aux deux stations de Sion (milieu urbain) et de Massongex (proximité industrielle).

La valeur limite en moyenne annuelle sur le dioxyde d'azote (NO₂) a été respectée à toutes les stations en 2018 comme depuis 2013, et la marge entre les valeurs mesurées et la limitation s'est amplifiée. Toutefois, la station du réseau national d'observation des polluants atmosphériques (Nabel) de Sion révèle qu'à proximité immédiate de l'autoroute A9, la valeur limite annuelle n'est toujours pas respectée. La baisse régulière des niveaux de NO₂ particulièrement visible depuis 2011 en milieu urbain s'est poursuivie, mais elle tend à s'amortir. Les assainissements de chauffages domestiques et d'entreprises initiés en grand nombre en 2006 par des notifications du Service cantonal de l'environnement (SEN) avec des délais de 2 à 8 ans, sont l'explication principale de cette évolution. La diminution des émissions de NO et de NO₂ par le trafic routier sur l'introduction de normes graduellement plus sévères imposées aux fabricants est vraisemblablement une autre raison.



Les nombreux dépassements des valeurs limites pour l'ozone (O₃) ont connu deux périodes particulièrement marquées en 2018. La première en avril coïncide avec une situation anticyclonique persistante et une chaleur ayant dépassé de 3.9 degrés la norme mensuelle (moyenne sur 1981-2010). Le généreux ensoleillement a favorisé la production régionale d'ozone, et des apports du sud par d'assez régulières dynamiques de foehn auront pu contribuer aux niveaux observés. La seconde période, de juillet à août, très ensoleillée et comprenant une vague de forte chaleur d'une dizaine de jours est cependant la plus chargée pour cette pollution. La répétition de ces épisodes aux conditions météorologiques favorisant fortement de hauts niveaux d'ozone s'est observée en 2015 et en 2018 aux stations Resival. Elle devient préoccupante et les milieux scientifiques préviennent que les changements climatiques sont susceptibles d'augmenter la fréquence des périodes excessivement polluées à l'ozone. Elles se manifestent au demeurant chaque année depuis le début des mesures en 1990, mais à des niveaux qui étaient moindres ces quinze dernières années; 2003, 2015 et 2018 s'en démarquent. La lutte contre l'ozone reste donc loin d'être gagnée, tant concernant sa concentration de fond d'échelle continentale, que sa production journalière à l'échelle cantonale à partir de gaz précurseurs et sous l'effet du rayonnement solaire.

Globalement, les améliorations observées sont encourageantes et soulignent l'utilité des efforts consentis dans les différents domaines. Depuis 2014, les immissions excessives de PM₁₀ et de NO₂ sont principalement un problème ponctuel dans le temps et dans l'espace. Concernant l'ozone, l'amélioration a été sensible de 1990 à 2002, puis les niveaux ont stagné jusqu'en 2015 excepté pour 2003 avec son exceptionnel été caniculaire. Depuis quatre ans, une recrudescence du nombre annuel de dépassements de la limitation horaire s'affiche. Les efforts doivent par conséquent être poursuivis afin de garantir un air de qualité à l'ensemble de la population valaisanne. Une amélioration de la qualité de l'air bien en dessous des valeurs limites annuelles définies permettrait d'assurer que les influences météorologiques n'augmentent pas la pollution au-dessus des seuils reconnus nuisibles pour la santé. Elle semble s'installer durablement pour les PM₁₀ et le NO₂, mais demeure encore éloigné de l'objectif pour l'ozone.

En avril 2009, le Conseil d'Etat adoptait un plan de 18 mesures pour lutter contre les concentrations excessives d'ozone (O₃), de dioxyde d'azote (NO₂) et surtout de particules fines (PM₁₀) dans l'air valaisan. Toutes les mesures fixées sont mises en œuvre depuis 2013, à l'exception de la réduction d'impôt sur les véhicules les moins polluants, abandonnée en 2016 pour des raisons d'économies et du raccourcissement des délais d'assainissement et le renforcement des normes pour les chauffages à bois, devenue obsolète cette année.

Personne de contact

Alain Kloze, chef de section au Service de l'environnement (SEN), 027 606 31 85

Un résumé du rapport « Protection de l'air en Valais - Mise en oeuvre du plan cantonal de mesures et qualité de l'air en Valais » est joint en annexe. Le rapport complet peut être téléchargé sous www.vs.ch/air, rubrique « Actualités ».